

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ

Procès-verbal du Conseil de la Communauté de la séance du 11 décembre 2008

Point 01 – Adoption du procès-verbal du Conseil du 9 octobre 2008

Point 02 – Développement économique / Pépinière d'entreprise

Point 03 – Protection et mise en valeur de l'environnement, Gestion des Ressources

03-01 Système d'Information Géographique

03-02 Animations 2009

03-02 Opération récupération de pneus / commission déchets

Point 04 – Vie scolaire, sportive, sociale et culturelle communautaire

04-01 Structure d'accueil de la Petite Enfance à Landsers/ quitus à la maîtrise d'ouvrage déléguée

04-01-01 Structure d'accueil de la Petite Enfance à Sierentz/ quitus à la maîtrise d'ouvrage déléguée

04-02 Collège Françoise DOLTO/acquisition d'un mannequin pour l'initiation aux gestes de 1^{er} secours

Point 05 – Administration Générale / Contrats à durée Indéterminée

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

L'an deux mille huit, le 11 décembre à 18 heures 30, les représentants des communes dans le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz se sont réunis dans la salle au 55 rue Rogg Haas à Sierentz, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président Jean-Marie BELLARD en date du 5 décembre 2008.

Sont présents Mesdames et Messieurs les délégués :

Philippe GINDER titulaire BRINCKHEIM

Christian BAUMLIN titulaire et Jean-Jacques MUNCK suppléant de GEISPITZEN

Gérard BURGET titulaire de KAPPELEN

Gérard ARBEIT titulaire de KOETZINGUE

Daniel ADRIAN titulaire de LANDSER

Raphaël POIRIER titulaire de LANDSER

Lucien BRUNNER titulaire de MAGSTATT-LE-BAS

Bernard SUTTER de MAGSTATT-LE-HAUT

Clément SIBOLD titulaire de RANTZWILLER

Gérard BRUETSCHY titulaire de SCHLIERBACH

Jean-Marie BELLIARD titulaire de SIERENTZ

Benoît MARICHAL suppléant de SIERENTZ

Bruno KWAST titulaire de SIERENTZ

Bertrand HARTMANN de STEINBRUNN LE BAS

Louis GUBIANI titulaire de STEINBRUNN-LE-HAUT

Pascal TURRI titulaire de STETTEN

Jean-Marc MUNSCH titulaire de UFFHEIM

Gilles LITZLER suppléant de WAHLBACH

Jean-Paul WILHELM titulaire de ZAESSINGUE

Absents excusés :

Danielle GASSER suppléante de KAPPELEN

Clément SIBOLD titulaire de RANTZWILLER

Paul-Bernard MUNCH suppléant de SIERENTZ

Marie-Thérèse ROZAN titulaire de SIERENTZ

Martin BOEGLIN titulaire de SIERENTZ

Daniel HASSLER titulaire de STEINBRUNN LE BAS

Bruno SIMLER suppléant de STETTEN

Hubert FEYERTAG suppléant de UFFHEIM

Raymond HENLIN suppléant de WAHLBACH

Guy PICQUET titulaire et Aloyse SCHUFFENECKER suppléant de
WALTENHEIM

Secrétaire : Jean-Pierre MONROSE, chargé de mission

Point 01 – Adoption du procès-verbal du Conseil du 9 octobre 2008

Le procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 9 octobre 2008 a été transmis in-extenso à tous les membres présents. Il est adopté et signé par les membres présents.

Point 02– Développement économique / Pépinière d'entreprises

Vu la délibération en date du 24 octobre 2007 (point 03-01) par laquelle le Conseil de Communauté confirme la démarche engagée dans le cadre de l'appel à projet départemental et du plan de revitalisation économique

Exposé

Pour mémoire, le projet de pépinière d'entreprise du Pays de Saint Louis et des Trois Frontières a été retenu par le Département.

Monsieur le Président Jean-Marie BELLIARD expose que ce projet initié par la Communauté de Communes du pays de Sierentz de Communes rassemble,

la Communauté de Communes des Trois Frontières,
la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau et
la Communauté de Communes du Pays de Sierentz,

présentant ainsi une innovation en matière de projet à une échelle supra communautaire.

Le bureau du SCOT en date du 05 septembre 2008 a confirmé la Communauté de Communes du Pays de Sierentz en tant que maître d'ouvrage de l'opération.

La réunion du 28 octobre 2008 a rassemblé les Présidents des trois Communautés de Communes, les représentants du Pays de Saint-Louis, du Département, du CAHR, et de l'ADAUHR.

En concertation avec Monsieur Gérard BRUETSCHY Vice-président, la parcelle 11 de la zone d'activité de Schlierbach a été retenue ; surface 94,51 ares prix de l'are 2.500 € HT l'are soit un montant de 236.275 HT + frais de notaire.

Ce projet rassemble 3 Communautés de Communes d'un même Pays autour d'une opération d'envergure située sur le territoire de l'une d'entre elles.

Aussi, pour que la répartition des charges d'investissement et de fonctionnement puisse servir d'exemple dans le cadre de la collaboration à cette échelle, Il est proposé qu'elle soit au prorata de la population des Communautés de Communes en appliquant un coefficient 2 à la Communauté de Communes d'assise de l'opération.

Cette clef a reçu un avis favorable de l'ensemble des participants.

Répartition des participations en % selon population à ce jour

	CC trois Frontières	CC Porte du Sundgau	CC pays de Sierentz	Total
Population	47 278	7 784	12 454	67 516
coef 2 CC d'assise	47 278	7 784	24 908	79 970
participation en %	59,12%	9,73%	31,15%	100,00%

A ce stade du projet,

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

prend la maîtrise d'ouvrage du projet de pépinière du Pays de Saint Louis et des trois Frontières, en tant que Communauté de Communes d'assise.

habilite Monsieur le Président à signer tout document nécessaire et à lancer la consultation visant à désigner un maître d'œuvre pour élaborer un avant-projet sommaire chiffré.

sollicite les délibérations de la Communauté de Communes des Trois Frontières et de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau à l'appui d'un avant-projet sommaire chiffré.

POINT 03 – Protection et mise en valeur de l'environnement, Gestion des Ressources

03-01- Système d'Information Géographique

Vu les délibérations des 23 mars 2005 (point 04-02), 26 juillet 2006 (point 06-01) par lesquelles le Conseil de Communauté a passé des conventions d'échange de données en vue de réaliser un SIG ;

Exposé

Une réunion d'information à l'attention des membres du Conseil a été organisée salle du Conseil le 6 novembre, animée par Messieurs RAPP et ESNAULT de l'ADAUHR.

En préambule, il a été rappelé que la démarche a été engagée conjointement avec le GERPLAN et qu'elle était restée en suspens dans l'attente de l'intervention du département pour aider les collectivités.

Les représentants des communes ont pu ensuite avoir un aperçu de possibilités d'un SIG à travers une démonstration réalisée à partir du site INFOGEO68.

Ils ont également exprimé le souhait de disposer d'un fond cadastral pour y insérer notamment les documents d'urbanisme sans écarter la possibilité de développer d'autres fonctionnalités le cas échéant.

Cela nécessite la numérisation du cadastre dont il est proposé que la prise en charge soit faite par la Communauté de Communes. Les prix de la numérisation se situent dans une fourchette de 0,19 à 0,30 €. Actuellement, la numérisation d'une parcelle coûte de 0,19 € à 0,30 € ce qui pourrait représenter pour 65.000 parcelles un montant de l'ordre de 20.000 €.

Une fois notre territoire numérisé, la mise à jour sera faite par la Direction Générale des Finances Publiques DGFIP qui gère le PCI Vecteur ou cadastre numérisé ; la numérisation fera l'objet d'une convention entre la DGIFIP et la Communauté de Communes.

A ce jour, la numérisation est subventionnable par le Conseil Général à hauteur de 40%.

Cette couche de base pourra ensuite être complétée par d'autres couches de données dont la prise en charge pourra être communautaire ou communale en fonction de leur intérêt : réseau d'eau, réseau d'assainissement, carte routière de la commune, éclairage public, poteaux incendie, croisement de etc. ...

Les plans disponibles sous version autocade sont transférables.

L'outil présente l'avantage d'être un facilitateur d'aménagement et d'ouverture vers le Public pour répondre à la demande de communication.

Il est ainsi convenu que le SIG est outil de travail, de programmation de simulation et de transparence indispensable pour l'avenir permettant de constituer au fur et à mesure un fonds d'informations indispensables au quotidien.

La première étape sera avec l'accompagnement de l'ADHAUR de définir la base minimum des besoins, cette phase pourra être engagée au début de 2009, après signature des conventions nécessaires avec l'ADAUHR et le Département.

Il sera tenu compte techniquement et financièrement des actions de numérisation engagées par les communes de Landser, Schlierbach, Steinbrunn-le-Bas, Steinbrunn-le-Haut dans le cadre de la numérisation et dans limite du montant à charge net de subvention pour la Communauté de Communes si elle avait du faire cette numérisation.

Sur avis favorable des représentants des communes qui ont participé à la réunion d'information et des membres du bureau,

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

émet un avis favorable de principe confirmant la réalisation d'un Système d'Information Géographique ayant pour objectif de mettre en place une base de qualité utilisable par l'ensemble des communes avec possibilité d'extensions à la demande (prise en charge communale ou communautaire le cas échéant).

opte pour une numérisation des parcelles des communes membres

lance au moment opportun la consultation y afférant

03-02-Animations nature 2009

Vu la délibération en date du 26 juillet 2006 par laquelle la Communauté de Communes du Pays de Sierentz met en place un programme d'animation dans le domaine de l'environnement conformément au cadre d'actions du GERPLAN

Exposé :

Sur proposition du Vice-Président Philippe GINDER et après avis de la commission « animation, jeunes, sport, culture, art et loisirs » réunie le 15 octobre dernier, la Communauté de Communes du Pays de Sierentz reconduit trois types d'animation :

- **les mercredis nature pour les enfants de 8 à 12 ans**
- **les sorties familiales**
- **les ateliers pour adultes**

Les mercredis nature et les sorties familiales seront organisés avec la Petite Camargue Alsacienne (PCA) à travers une convention de partenariat. Ces animations seront éditées sur le programme de la Petite Camargue Alsacienne avec le logo de la Communauté de Communes.

-Les mercredis nature :

La PCA s'engagera à proposer et animer **4 mercredis nature** sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz.

Quelques points importants :

- les mercredis nature seront destinés aux enfants âgés de 8 à 12 ans.
- un maximum de 12 enfants par animation sera accepté
- l'activité sera annulée si le nombre minimum de 5 inscriptions n'est pas atteint
- une participation de 3 € par inscrits sera demandée par animation et sera encaissée directement par la PCA.
- les inscriptions seront prises en charge par l'animateur coordonnateur (les modalités restent à définir).

Le coût des mercredis nature s'élèvera à 75 € l'animation soit $75 \times 4 = 300$ € au total

La participation des familles sera de $3 \text{ €} \times 5 \text{ inscriptions (minimum)} \times 4 \text{ mercredis} = 60 \text{ €}$
La Communauté de Communes prendra en charge la différence pour un montant maximum $300 - 60 = 240 \text{ €}$

Le nombre d'animations pourra être revu à la hausse, en concertation avec la Communauté de Communes, selon les besoins ou le succès de celles-ci.

-Les sorties familiales:

La Petite Camargue Alsacienne s'engagera à proposer et animer **4 sorties familiales** sur le secteur de la Communauté de Communes, en concertation avec la Communauté de Communes entre mars et octobre 2009.

Les inscriptions seront prises en charge par l'animateur coordonnateur (les modalités restent à définir).

Ces sorties seront gratuites pour les familles.

Le coût des sorties familiales sera de **500€** à la charge de la Communauté de Communes.

-Les ateliers pour adultes :

Au vu du succès des cours de taille de 2007, des nouvelles sessions seront proposées au printemps et en automne 2009 (octobre, novembre et décembre).

Des ateliers de compostage individuel seront également organisés.

Ces opérations sont en cours de montage dans un but de pérennisation et de rationalisation ; une communication sera mise en place.

Sur avis du Bureau,

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

approuve le programme tel que proposé

fait les inscriptions budgétaires nécessaires en 2009

sollicite le concours financier de la CAF et du Département

autorise le Président à signer les conventions à intervenir

03-03- Opération récupération de pneus / commission déchets

Vu la démarche engagée dans le cadre du GERPLAN et notamment la délibération en date du 14 décembre 2005 par laquelle un cadre d'actions potentielles est défini ;

Exposé :

-Les pneus ne sont pas acceptés en déchetterie. Aussi, la commission déchets projette une récupération ponctuelle pour des pneus de tourisme (VL) et des pneus agraires.

L'Association des Maires de France a passé une convention avec ALIAPUR à LYON, à laquelle nous pouvons recourir dans des conditions intéressantes.

Le projet tel qu'arrêté à ce jour comporte la mise à disposition d'une benne de 30 m3 destinée à la récupération des pneus de tourisme et d'une benne de 30 m3 pour la récupération des pneus agraires.

Ces deux bennes pourront être déposées mercredi 28 janvier 2009 sur le parking arrière de la mairie de Koetzingue sur l'initiative et en accord avec Monsieur Gérard ARBEIT ; l'accès aux bennes sera possible de 9 h à 16 heures aux particuliers et aux agriculteurs des communes membres.

Il faut préciser que les pneus doivent être **propres, déjantés et vides d'eau.**

Par ailleurs, ce même jour, possibilité sera donnée pendant les heures d'ouverture de la déchetterie de Sierentz pour le dépôt de pneus de tourisme, toujours propres et déjantés et vides d'eau pour les particuliers des communes

Il faut prendre en compte que les pneus agraires sont repris au coût de 400€HT la tonne et que les pneus de tourisme sont repris gratuitement suite entretien avec le Directeur de la société GOTRANS, repreneur agréé ALIAPUR.

Le coût ponctuel de location des bennes pour cette opération est de 250 € HT par benne.

L'opération rentre dans le cadre d'actions du GERPLAN ; les dépenses correspondantes peuvent être subventionnées à hauteur de 40% par le Département.

L'organisation en cours de finalisation fera notamment appel au maires pour une meilleure connaissance du gisement afin de mettre en place une logistique appropriée.

- Monsieur le Vice-Président Gérard BRUETSCHY rend également compte des travaux menés par la commission DECHET réunie en mai, juin, septembre, octobre et décembre 2008. Il informe les membres du Conseil que

la commission propose :

- de ne pas remettre en cause et en débat la décision adoptée à l'unanimité le 10 octobre 2002, et de maintenir la TEOM,
- d'étudier les différentes possibilités utilisées par les autres structures,

- de valider l'objectif fixé à savoir : se focaliser sur la méthode la meilleure pour réduire le poids des Déchets (incidence sur le coût), communication (par la pédagogie et l'information), une plaquette est en cours de finalisation, démonstrations, explications, réponse à des questions sur l'art et la manière de trier, des interventions ponctuelles sur le compostage, la méthode de collecte, etc. Cet objectif sera à l'ordre du jour des réunions de la commission

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

valide l'opération proposée

autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec GOTRANS

sollicite le concours financier du Département du Haut-Rhin dans le cadre du GERPLAN

approuve les propositions de la commission DECHETS telles qu'exposée par le Vice-Président

POINT 04 – Vie scolaire, sportive, sociale et culturelle communautaire

04-01 - Structure d'accueil de la Petite Enfance à Landser/ quitus à la maîtrise d'ouvrage déléguée

Vu la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée en date du 22 novembre 2002 passée avec la SEMHA,

Vu le bilan financier de l'opération accompagné des différents documents administratifs et techniques,

Exposé

Le montant définitif de l'opération est de 715.945,13 €

Le montant des avances de fonds a été de 770.642,81€.

Compte tenu des produits financiers de 3.055,32 du remboursement par une entreprise de 1584,70 €

Compte tenu d'un premier remboursement sur les avances de 58.850,34 €, il revient à la Communauté de Communes un solde de 487,36 €

**Le Conseil de Communauté, après délibération
à l'unanimité**

donne quitus à la SEMHA pour l'ensemble de sa mission de mandataire de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à l'aménagement d'un multi accueil pour la Petite Enfance à Landser

accepte le solde de trésorerie de l'opération arrêté à un montant de 487,36 €

habilite Monsieur le Vice-président à signer tout document relatif aux décisions prises

04-01-01- Structure d'accueil de la Petite Enfance à Sierentz/ quitus à la maîtrise d'ouvrage déléguée

Vu la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée en date du 1^{er} février 2005 passée avec la SEMHA,

Vu le bilan financier de l'opération accompagné des différents documents administratifs et techniques,

Exposé

Le montant définitif de l'opération est de 801.362,33 €

Le montant des avances de fonds a été de 801.927,12€

Compte tenu des produits financiers de 6.063,36 €

il revient à la Communauté de Communes un solde de 6.628,15 €

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

donne quitus à la SEMHA pour l'ensemble de sa mission de mandataire de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à l'aménagement d'un multi accueil pour la Petite Enfance à Landser

accepte le solde de trésorerie de l'opération arrêté à un montant de 6.628,15 €

habilite Monsieur le Président à signer tout document relatif aux décisions prises.

04-02 - Collège Françoise Dolto/acquisition d'un mannequin pour l'initiation aux gestes de 1^{er} secours

Exposé :

Monsieur le Vice-Président TURRI informe le conseil que le collège F. Dolto a mis en place une formation au premier secours, hors temps scolaire.

Cette opération menée par Madame LIDDOLF infirmière scolaire a eu un énorme succès, d'autant que si elle a mobilisé les collégiens, elle a aussi mobilisé les parents pour assurer le transport.

Afin d'encourager le collège à poursuivre ce type d'opération, Monsieur TURRI propose de verser au Collège Françoise DOLTO une subvention de 200 € pour permettre l'acquisition d'un équipement complémentaire, en l'occurrence un mannequin.

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

Félicite le collège pour cette initiative

Décide de verser une subvention exceptionnelle de 200 € au Collège Françoise Dolto pour l'acquisition d'un mannequin

Informations et Communications

Engagement de la réflexion sur la possibilité d'étendre les compétences de la Communauté de Communes à celles du SIVOM avec pour conséquence la dissolution de ce dernier

Monsieur le Président **Jean-Marie BELLIARD** informe l'assemblée de la poursuite de la réflexion engagée pour que la Communauté de Communes et le SIVOM constituent un seul EPCI.

Il rencontrera Messieurs les Maires individuellement ou par l'intermédiaire de leur syndicat avec des projets de rédaction de compétences et des plans qui seront annexés. Dans le cadre de l'extension de ces compétences, les investissements des collectivités restent à la charge de celles-ci jusqu'à extinction de la dette, ce qui permettra en cas d'accord des parties à la Communauté de Communes, d'intégrer la totalité de tout ce qui concerne la production. Chaque syndicat ou commune reste maître de son réseau intramuros.

La procédure passe par l'extension des compétences de la Communauté de Communes à celles du SIVOM ; compétences à travers des budgets annexes. Le SIVOM sera alors dissout.

Après validation de la rédaction des compétences étendues par les services de l'Etat, le projet pourra être soumis à l'avis du Conseil de Communauté, puis le cas échéant à l'avis des conseils municipaux.

Monsieur le vice-président **Jean-Marc MUNSCH** précise que la date de prise en charge par les communes de la première commande de sel de déneigement est prévue le 15 décembre à 14 heures chez Monsieur KOERPER, comme les années précédentes.

Il confirme que l'animatrice Alexandra HEINMANN du RAM rencontre l'ensemble des maires et adjoints des communes pour leur expliquer ses interventions et son rôle auprès des assistantes maternelles. Elle se tient à leur entière disposition.

Il précise par ailleurs que la prochaine parution du journal de la Communauté de Communes « COM COM INFOS » est prévue pour la mi-avril.

INTERVENTIONS

Lors de l'examen du Point 02-01 - Développement économique / Pépinière d'entreprise,

- **Monsieur le Président BELLIARD** a rappelé que le site de Schlierbach a été retenu parmi les deux sites possibles. L'objectif à travers la pépinière est de donner aux nouvelles entreprises, la possibilité de prospérer pendant les 23 mois durant lesquels elles seront accueillies puis de s'installer dans leurs murs en essayant de les garder sur notre territoire. Le site retenu a par ailleurs pour avantage de générer une économie, quant aux voies d'accès par rapport au premier site initialement envisagé. Le choix de Schlierbach constitue également un signe fort pour les communes au Nord.

Lors de l'examen du Point 03-02 – Animations nature 2009,

- il est suggéré que des cours de taille soient mis en place pour la taille de printemps, ainsi que de renforcer la communication sur le volet animation nature.

Lors de l'examen du Point 03-03 – Opération récupération des pneus,

- **Monsieur Gérard BRUETSCHY** a rappelé que depuis le mois de mai, la commission déchets s'est réunie cinq fois. Il a arrêté pour objectif la diminution du poids des déchets et la réalisation d'une plaquette qui est en cours de finalisation destinée à être distribuée dans tous les foyers, afin de donner aux habitants toutes les indications nécessaires pour atteindre cet objectif conformément aux grenelles de l'environnement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 21 heures.